

Bruxelles, le 14 octobre 1982
NOTE BIO (82) 421 AUX BUREAUX NATIONAUX
c.c. aux membres du groupe du porte parole

OBJET : RENDEZ-VOUS DE MIDI DU JEUDI 14.10.82 (C.Boon)

1. Materiel distribue

P-64 Gaz naturel
IP251 bulletin petrolier n. 166
memo 102 Directive Vredeling
2 supplements du Bulletin des C.E. :
- pour une politique communautaire du tourisme,
- le systeme institutionnel de la Communaute
Extraits du discours du nouveau president du comite economique
et social, M. Francois Ceyrac, prononce le 13.10.82
Telegrammes du president Thorn au president sortant et au
nouveau president du CES
Declaration du CES sur la Pologne

2. Themes traites

Acier : la reunion COREPER/acier a laquelle assistaient ce
matin les vice-presidents Davignon et Haferkamp n'etait pas
encore terminee lors de notre rendez-vous de midi. Nous avons
dit aux journalistes que nous les reunirions eventuellement cet
apres midi pour un debriefing. Dans cette hypothese, une note
BIO vous sera envoyee dans les meilleurs delais.

Rapport economique annuel : traitement de presse :
Le rapport economique annuel 82/83 est a l'ordre du jour de la
Commission de mercredi prochain. Dans les memes conditions que
l'annee derniere, il sera donne a la presse au debut de la
semaine prochaine s/reserve de son adoption par la Commission et
avec embargo jeudi 21 octobre 12h (date et heure auxquelles M.
Padoa Schioppa viendra en salle de presse commenter le document.
Celui-ci sera accompagne d'un memo.

Education : Un colloque sur l'orientation professionnelle pour
les etudiants du 3eme cycle (enseignement superieur) s'ouvre
aujourd'hui a Rome. Ce colloque est organise par la Commission
ensemble avec le ministere italien de l'education et la
Fondation RUI. Ce colloque represente la premiere occasion de
discuter au niveau CEE des problemes auxquels doivent faire face
les etudiants de l'enseignement superieur quant a leur insertion
dans la vie active.

Revision des reglementations sociales en matiere de transport
routier :

Des articles publies recemment dans la presse rapportent que la
Commission propose des modifications importantes aux
reglementations sociales dans le domaine des transports
routiers, particulierement en exemptant tous les vehicules
voyageant uniquement dans un certain rayon de leur base, de
l'obligation d'installer des tachygraphes.

A cette occasion, nous avons precise que par le passe, de nombreuses organisations avaient propose a la Commission de prendre en consideration une telle exemption. Cependant, ni la Commission, ni ses services, n'ont jamais fait des propositions concretes dans ce sens. Les services de la Commission examinent uniquement la possibilite de dispenser certaines categories de transports ayant une importance economique mineure comme par exemple le trafic local de vehicules agricoles. Une eventuelle exemption ne sera pourtant pas etendue au transport local en general.

AMITIES
N.VAN DER PAS COMEUR////